

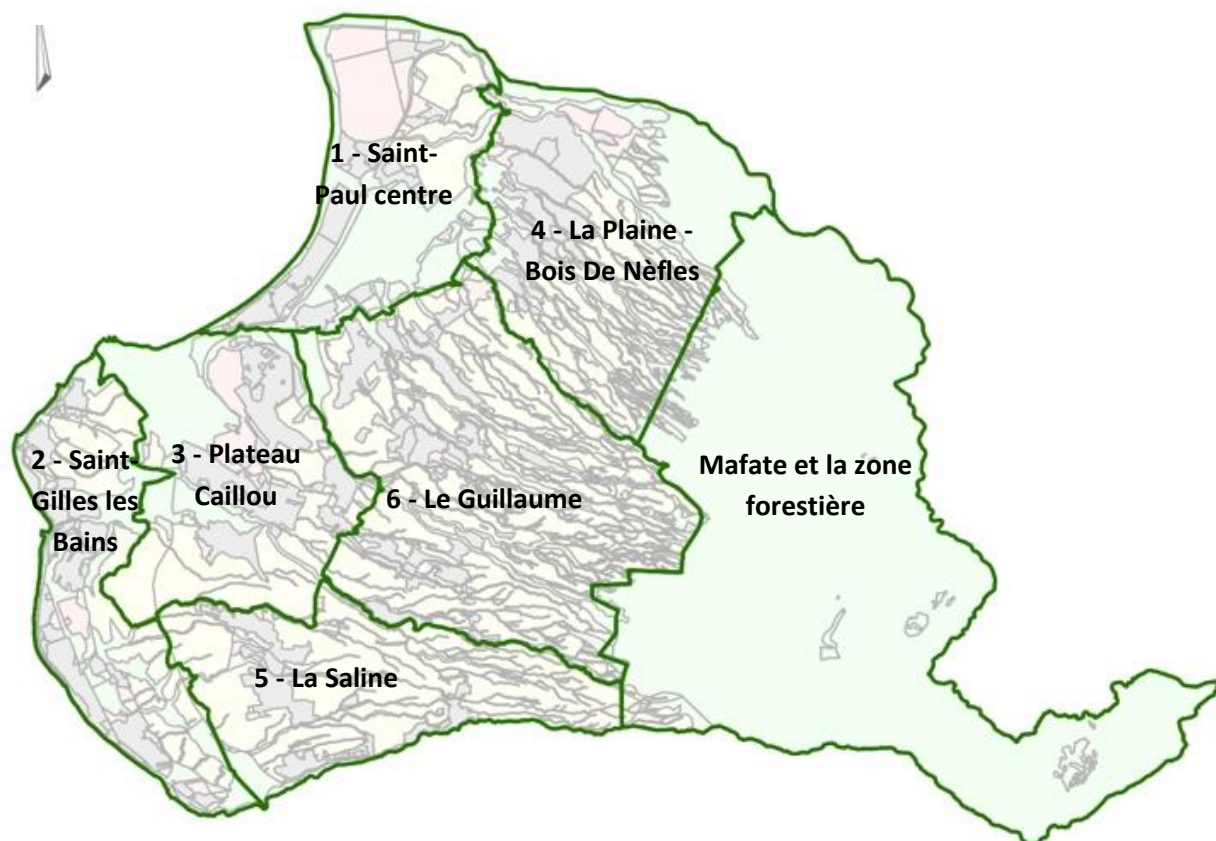


Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 27 septembre 2012

Edition décembre 2024 6 – Annexes

Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31 mars 2023, 05 mars 2024, 26 avril 2024, 18 décembre 2024 et DCM du 7 avril 2016



SOMMAIRE

0 - PREAMBULE	1
1 - LA LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	2
2 - LA LISTE DES PERIMETRES PARTICULIERS	6
3 – PROTECTION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 159-19 DU CODE DE L'URBANISME	9

0 - PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme conformément aux articles R 123-12, R 123-13, R 123-14 du Code de l'Urbanisme liste les diverses annexes existantes sur la commune.

1 - LA LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

SERVITUDE DE PROTECTION RADIOELECTRIQUE CONTRE LES OBSTACLES (PT1 ET PT2)

<i>Nom de la servitude</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Station hertzienne</i>	Articles L.54 à L.64 et R.21 à R.39 du code des Postes et Télécommunications	
<i><u>Saint-Paul Autocommutateur, 974 19 029</u> Servitude de protection contre les obstacles applicables au voisinage de la station hertzienne</i>	Décret du 29 juin 1984	France Télécom
<i><u>La Saline-CD9, 974 19 026</u> Servitude de protection contre les obstacles applicables autour de la station et sur le parcours du faisceau hertzien reliant Le Port – Pointe des Galets</i>	Décret du 06 juillet 1989	
<i><u>Piton Maïdo, 974 19 046</u> Servitude de protection contre les obstacles applicables au voisinage de la station</i>	Décret du 27 juin 1989	
<i><u>Saline les Bains, PT2 974 19 012</u></i>		
<i><u>Guillaume, PT2 974 19 043</u></i>		

SERVITUDE RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES (I4)

<i>Nom de la servitude</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Ligne aérienne 63 kV Le Gol/Saline</i>	Instituée par la loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée et complétée	EDF
<i>Ligne aérienne 63 kV Port/Saint-Paul</i>	Instituée par la loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée et complétée	

SERVITUDE AU PROGRAMME D'ACTION ET PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DE LA SALINE LES BAINS/HERMITAGE LES BAINS

<i>Nom de la servitude</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Sup portant autorisation temporaire pour l'installation des chantiers et la réalisation des ouvrages nécessaires, sur la commune de Saint-Paul</i>	Arrêté Préfectoral du 28/08/2023	Etat-DEAL/CA du TO

PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

SERVITUDE RELATIVE A LA PRESERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)

↳ Les monuments classés

<i>Nom du monument</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Chapelle Pointue</i>	Arrêté du 12 août 1970	Direction des Affaires Culturelles Océan Indien (DACOI)
<i>Maison Desbassyns</i>	Arrêté du 08 octobre 1984	
<i>Domaine de Villèle</i>	Arrêté du 19 décembre 2019	

↳ Les monuments inscrits

<i>Nom du monument</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Villa Verguin</i>	Arrêté du 8 décembre 1988	Direction des Affaires Culturelles Océan Indien (DACOI)
<i>Villa Desvignes</i>	Arrêté du 13 mars 1990	
<i>Domaine de Clermont</i>	Arrêté du 30 septembre 1993	
<i>La Poudrière</i>	Arrêté du 31 octobre 1994	
<i>Domaine de Villèle</i>	Arrêté du 16 juin 1997	
<i>Grande Maison de l'ancien domaine de Savanna</i>	Arrêté du 22 octobre 1998	
<i>Cheminée dite « Le Piton »</i>	Arrêté du 2 mai 2002	
<i>Cheminée dite de « Vue Belle »</i>	Arrêté du 2 mai 2002	
<i>Cheminée dite de « Bellemène »</i>	Arrêté du 2 mai 2002	
<i>Cheminée dite de « l'Eperon »</i>	Arrêté du 27 juin 2002	
<i>Eglise paroissiale de Saint Paul</i>	Arrêté du 13 décembre 2010	
<i>Fontaine de la Vierge</i>	Arrêté du 13 décembre 2010	
<i>Hôtel Laçay</i>	Arrêté du 13 décembre 2010	
<i>Longère</i>	Arrêté du 13 décembre 2010	
<i>Ancien marché de Saint-Paul</i>	Arrêté du 9 juillet 2012	
<i>Théâtre de plein air de Saint Gilles les Bains</i>	Arrêté du 9 juillet 2012	
<i>Cimetière Marin</i>	Arrêté du 26 janvier 2012	
<i>Bain Bœuf</i>	Arrêté du 17 décembre 2015	
<i>Hangar Fillod</i>	Arrêté du 21 décembre 2016	
<i>Villa Bourbon</i>	Arrêté du 7 juin 2018	
<i>Ancienne Batterie</i>	Arrêté du 26 novembre 2019	

PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

<i>Usine de Bruniquel</i>	Arrêté du 11 mai 2021	
<i>Cheminée de Grand Fond</i>	Arrêté du 16 janvier 2023	
<i>Installation hydraulique de la Ravine Saint-Gilles</i>	Arrêté du 16 janvier 2023	

SERVITUDE RELATIVE A LA PRESERVATION DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES (AC2)

↳ Les sites classés

<i>Nom du site</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Grotte des Premiers Français</i>	Arrêté du 1er juin 1973	Direction des Affaires Culturelles Océan Indien (DACOI)
<i>Ravine Bernica</i>	Décret du 26 avril 1996	

↳ Les sites inscrits

<i>Nom du site</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Ravine de Saint-Gilles</i>	Arrêté du 26 février 1980	Direction des Affaires Culturelles Océan Indien (DACOI)

SERVITUDE RELATIVE A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES (AS1)

<i>Nom de la servitude</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du forage Oméga</i>	Arrêté préfectoral du 21 septembre 2000	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du Puits de Bouillon</i>	Arrêté préfectoral du 12 janvier 2000	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du forage F1 de l'Hermitage</i>	Arrêté préfectoral du 12 janvier 2000	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du captage de la ravine Saint-Gilles</i>	Arrêté préfectoral du 24 octobre 2000	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du Puits Grande Fontaine</i>	Arrêté préfectoral du 25 juin 2001	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du forage Renaud</i>	Arrêté préfectoral du 30 novembre 2001	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché des forages des « Trois Chemins »</i>	Arrêté préfectoral du 11 février 2002	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du forage « Frh 15 »</i>	Arrêté préfectoral du 18 mai 2005	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du forage « Frh 16 »</i>	Arrêté préfectoral du 27 juin 2005	

PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

<i>Nom de la servitude</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Périmètre de protection immédiat, rapproché et zone de surveillance renforcée du forage des Scalaires (FRH5)</i>	Arrêté préfectoral du 4 octobre 2005	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché du forage (FRH13)</i>	Arrêté préfectoral du 28 avril 2006	
<i>Périmètre de protection immédiat et rapproché des forages du Trou d'Eau (FRH1, FRH2 et FRH3)</i>	Arrêté préfectoral du 30 septembre 2008	

SERVITUDE RELATIVE A LA SECURITE PUBLIQUE

<i>Nom du site</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), autour du dépôt d'explosifs civils exploité par la société BOUYGUES TP à Saint-Paul</i>	Arrêté préfectoral du 30 avril 2012	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)
<i>Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles sur la commune de Saint-Paul (hors secteur de Mafate), relatif aux phénomènes d'inondation et de mouvements de terrain</i>	Arrêté préfectoral n°2160SG/DRCTCV du 26 octobre 2016	
<i>Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles sur la commune de Saint-Paul relatif aux aléas recul du trait de côte et submersion marine</i>	Arrêté préfectoral n°2018-2611/SG/DCL/BU du 19 décembre 2018	

SERVITUDE RELATIVE AU PARC NATIONAL (EL10)

<i>Nom du site</i>	<i>Texte de protection</i>	<i>Organisme responsable</i>
<i>Le cœur Parc National de la Réunion</i>	Décret du 05 mars 2007	Parc national de la Réunion

2 - LA LISTE DES PERIMETRES PARTICULIERS

↳ Liste des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

Libellé	Date création	Date réalisation
ZAC SAINT GILLES	16/04/1973	12/07/1977
ZAC RENAISSANCE 1	22/10/1976	21/04/1978
ZAC RENAISSANCE 2	27/02/1986	07/08/1986
ZAC EPERON	08/03/1990	17/12/1992
ZAC ROQUEFEUIL	26/10/1995	31/10/1996
ZAC CORBEIL BOUT DE L'ETANG	28/04/2000	27/07/2000
ZAC MON REPOS	23/03/2000	03/02/2001
ZAC CELESTIN	09/11/2000	23/12/2004
ZAC PARC DE LA POWDRIERE	07/11/2002	30/04/2006
ZAC QUARTIER SANS SOUCI	26/02/2004	30/11/2004
ZAC RENAISSANCE 3	30/11/2004	
ZAC BOUILLON 1	31/03/2005	25/08/2005
ZAC BOIS ROUGE	04/10/2005	27/03/2006
ZAC SANS SOUCI	26/04/2007	
ZAC MARIE CAZE	30/09/2010	
ZAC DE LA SALINE	21/03/2012	

↳ Liste des Résorptions d'Habitat Insalubre (RHI)

- RHI BOUILLON 1
- RHI CHAMPDEMERLE
- RHI BRUNIQUEL
- RHI GRANDE FONTAINE
- RHI FLAMBOYANTS
- RHI BOUILLON 2
- RHI CORBEIL BOUT DE L'ETANG
- RHI CHEMIN SUMMER
- RHI QUARTIER SANS SOUCI
- RHI BAS DE L'EPERON
- RHI RUELE DES FLEURS
- RHI FOND GENERESE
- RHI TROU D'EAU
- RHI BOIS ROUGE
- RHI BASSIN BLEU
- RHI GRAND CONTOUR

↳ Liste des Zones d'Aménagement Différées (ZAD) et des Concessions d'Aménagement (CA)

	Libellé	Bénéficiaire	Date de l'acte
Zones d'Aménagement Différées (ZAD)	ZAD Cambaie	Commune	AP du 20/04/2001
	ZAD Barrage	TCO	AP du 14/05/2008
Concessions d'Aménagement (CA)	CA Guillaume	SHLMR	DCM du 25/03/2002
	CA Centre Ville Saint Paul	SEDRE, EPFR	DCM du 27/07/2011
	CA Saline	SIDR	DCM du 29/04/2004

↳ Droit de Prémption Urbain (DPU)

Le droit de préemption urbain s'applique sur l'ensemble des zones de type U et AU. La commune sur certain secteur a délégué son droit de préemption.

Liste des délégations du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Secteur	Déléataire	Date de l'acte
Saline les Bains	EPFR	26/02/2009
Saline - Barrage	EPFR	26/02/2009
St-Gilles les Bains	EPFR	26/02/2009
La Plaine - Bois de Nèfles	EPFR	26/02/2009
Bellemène	EPFR	26/02/2009
St-Gilles les Hauts - Bernica	EPFR	26/02/2009
Saint Paul ville	EPFR	27/07/2011
Hypercentre de Saint-Paul	EPFR	30/11/2023
Guillaume	SHLMR	25/03/2002
Saline	SIDR	29/04/2004

↳ Secteurs concernés par la « clause de logements aidés »

Les secteurs concernés par la « clause de logements aidés » sont situés dans les zones U et AU de la manière suivante

Pour les zones	Sont uniquement retenus les zones de type
U	a, b, c, d, f, g, pru
AU	a, b, c

Extrait des règlements de type U et AU, article 2 :

« En cas de réalisation d'un programme de logements représentant une SHON supérieure à 1 200 m², 20 % de ce programme doit être affecté à des logements aidés (logements locatifs sociaux,

PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

logements intermédiaires...). Il en va de même lorsque le programme de logement est réalisé sur un terrain à destination d'habitation qui couvre une surface de plus de 6 000 m². »

↳ *Secteur concerné par l'instauration d'un périmètre d'étude : article L.111-10 du code de l'urbanisme*

Le secteur concerné à l'intérieur duquel l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme correspond au périmètre de la concession d'aménagement du centre ville de Saint Paul validé par délibération du conseil municipal du 30 novembre 2004.

↳ *Secteur concerné par le zonage d'assainissement*

Par délibération du 29 juin 2006, le conseil municipal a approuvé le plan de zonage d'assainissement comprenant les zones d'assainissement collectif, semi collectif et non collectif.

↳ *Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) de Saint-Paul*

Par délibération du conseil municipal du 4 mai 2017, le conseil municipal a approuvé le Schéma Directeur des Eaux Pluvial (SDEP) de Saint-Paul.

↳ *Secteurs concernés par la majoration de la Taxe d'Aménagement (TA) à 10 %*

Par délibération du conseil municipal du 18 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé la majoration de la taxe d'aménagement à 10 % sur les secteurs listés et cartographiés par celle-ci.

↳ *Secteurs concernés par un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP)*

Par délibération du conseil municipal du 08 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur d'activité économique Henri Cornu

↳ *Zonage du Règlement Local de Publicité (RLP)*

Par délibération du conseil municipal du 03 octobre 2024, le conseil municipal a approuvé le Règlement Local de Publicité (RLP) de la ville de Saint-Paul, qui définit deux zones (ZP 1 et ZP 2) où s'appliquent une réglementation plus restrictive que la réglementation nationale.

3 – PROTECTION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 159-19 DU CODE DE L'URBANISME

L'article L. 151-19 du code de l'urbanisme permet d'« *identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation* ».

La liste suivante d'immeubles et d'éléments remarquable est protégé au titre de l'article L. 15-19 du code de l'urbanisme. Ils sont issus :

- De l'inventaire des « immeubles remarquables » correspondant à ceux classés / inscrits au titre des Monuments Historique ;
- Des « bâtiments traditionnels de grands intérêt » issus de l'étude du patrimoine bâti du groupement ARCHIPAT/E. ZEIMER.

Est présenté ci-dessous :

- La liste des éléments protégés au titre de L'article L. 151-19 du code de l'urbanisme ;
- Un plan de situation de ces éléments ;
- Une fiche détaillée par élément identifié.

Liste des immeubles et éléments remarquables retenus par la Ville pour recevoir une protection au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

ID L151	Réf. Cad.	Adresse	MH	DATE MH	Mérimée	Fiche ARCHIPAT/ZEIMER	Description	Elément L.151
1	BN/1072	99, RUE SAINT LOUIS			IA00040561	SP1109 à 1116	Temple Tamoul	portail
2	BN/1140	233, CHS ROYALE	CLASSE	08/10/1984	PA00105827 et IA00040563	SP1128 SP1129	Maison la Grand Cour Desbassyns	Façades et toitures (cad. BN 127) ; Portail d'entrée et le jardin et sa fontaine (cad. BN 127)
3	BN/1142	233, CHS ROYALE				SP1130 SP1131	Ecole Saint-Charles	Porche
4	BO/137	57, RUE SAINT LOUIS				SP0546	Magasin de commerce	bâtiment
5	BO/264	40, RUE SUFFREN				SP0199	Magasin de commerce	bâtiment
6	BO/27	21, RUE EVARISTE DE PARNY				SP0257	Ancienne Gare	bâtiment
7	BO/28	20, RUE EVARISTE DE PARNY	INSCRIT	09/07/2012	PA97400120	SP0271	Longère ancien marché	ancienne longère
8	BO/285	9, RUE RHIN ET DANUBE	INSCRIT	08/12/1988	PA00105828	SP0219 SP0220 SP0221	Villa Verguin	Villa, 2 pav. d'angle, dépendances, cour, dallage allée, grille de clôture, barreau (cad. BO 285)
9	BO/298	45, RUE RHIN ET DANUBE				SP0244	Magasin de commerce	bâtiment
10	BO/30	59, RUE MARIUS ET ARY LEBLOND	INSCRIT	09/07/2012	PA97400120	SP0269	Ancien marché	ancienne halle
11	BO/308	81, N 1 DITE CHAUSSEE ROYALE			IA00040551	SP0746	Maison "Serveaux"	Ensemble de la parcelle et des éléments qu'elle supporte (clôture, jardins, bâtiments...)
12	BO/343	2, RUE LECONTE DE LISLE				SP0689	Magasin de commerce	bâtiments
13	BO/559	34, RUE DU COMMERCE	INSCRIT	13/03/1990	PA00105843	SP0756	Villa Desvignes	La villa, avec ses dépendances et sa cour (cad. BO 559)
14	BP/108	2, RUE LABOURDONNAIS				SP2718	Maison	bâtiment
15	BP/176	13, RUE LABOURDONNAIS				SP0093 94 109 110	Villa Pota	Le portail donnant sur la rue S. GARRIGA et le portail donnant sur la rue F. LENORMAND
16	BP/178	7, RUE SARDA GARRIGA				SP0026	Police municipale	jardin côté rue S. Garriga
17	BP/181	1, RUE MARIUS ET ARY LEBLOND	INSCRIT	13/12/2010	PA97400102	SP0040 SP0041 SP0048	Longère communale	La longère en totalité, et le sol de la parcelle sur laquelle elle est construite (cad. BP 181)
18	BP/206	33, RUE DU COMMERCE				SP0071	Magasin de commerce	bâtiment
19	BP/388	2, RUE DES MORTS			IA97403847	SP1054	Maison	bâtiment
20	BP/429	53, RUE DE LA CAVERNE (ST PAUL)			IA97403853	SP0973	Maison	bâtiment
21	BP/85	10, QUAI GILBERT			IA00040559	SP0015 16 20	Edifice Public les Marines Réunies	bâtiments
22	BP/86	6, QUAI GILBERT	INSCRIT	13/12/2010	PA97400101	SP0014	Hôtel Laçay	L'hôtel et le sol de la parcelle sur lequel il se situe, en totalité (cad. BP 86)
23	BP/88	2, QUAI GILBERT				SP0022	Case Lucas	immeuble cad BP 88
24	BP/90	4, QUAI GILBERT				SP0012 13	DEAL	bâtiments
25	BP/94	8, RUE SARDA GARRIGA			IA00040560	SP0025	Mairie	bâtiment
26	BR/63	8235, RTE NATIONALE				MANQUANTE	Longère	longère
27	BR/76	8800, RTE NATIONALE	INSCRIT	26/01/2012	PA97400115	MANQUANTE	Cimetière Marin	Le cimetière marin en totalité (cad. BR 76)
28	BR/88	8100, RTE NATIONALE				MANQUANTE	Ancien hôpital militaire	bâtiment
29	BS/28	66, RUE LABOURDONNAIS	INSCRIT	13/12/2010	PA97400103 IA97406891	MANQUANTE	Fontaine de la Vierge	La fontaine en totalité, y compris le sol de la place (cad. BS 28)
30	BS/29	68, RUE LABOURDONNAIS	INSCRIT	13/12/2010	PA97400100	SP0859 SP0860 SP0861	Eglise paroissiale de Saint-Paul	L'église en totalité, avec le clocher latéral, calvaire, grille, sol de la place (BS 29)
31	BS/70	11, IMPASSE PIED DES RAMPES				MANQUANTE	Bâtiment	bâtiment
32	BS/8	38 BIS, RUE DU PRESBYTERE				SP00876	Cure	bâtiments
33	BS/81	24, CHS ROYALE				SP0913	Maison	bâtiment
34	BO/271	40, RUE MARIUS ET ARY LEBLOND				SP0185	Magasin de commerce	bâtiment
35	BP/81	1, Quai Gilbert			IA00040559	MANQUANTE	Capitainerie	bâtiment

Réf. Cad. : Référence cadastrale

MH : Inscription / Classement au titre des Monuments Historiques

DATE MH : Date de l'arrêté d'inscription / Classement au titre des Monuments Historiques

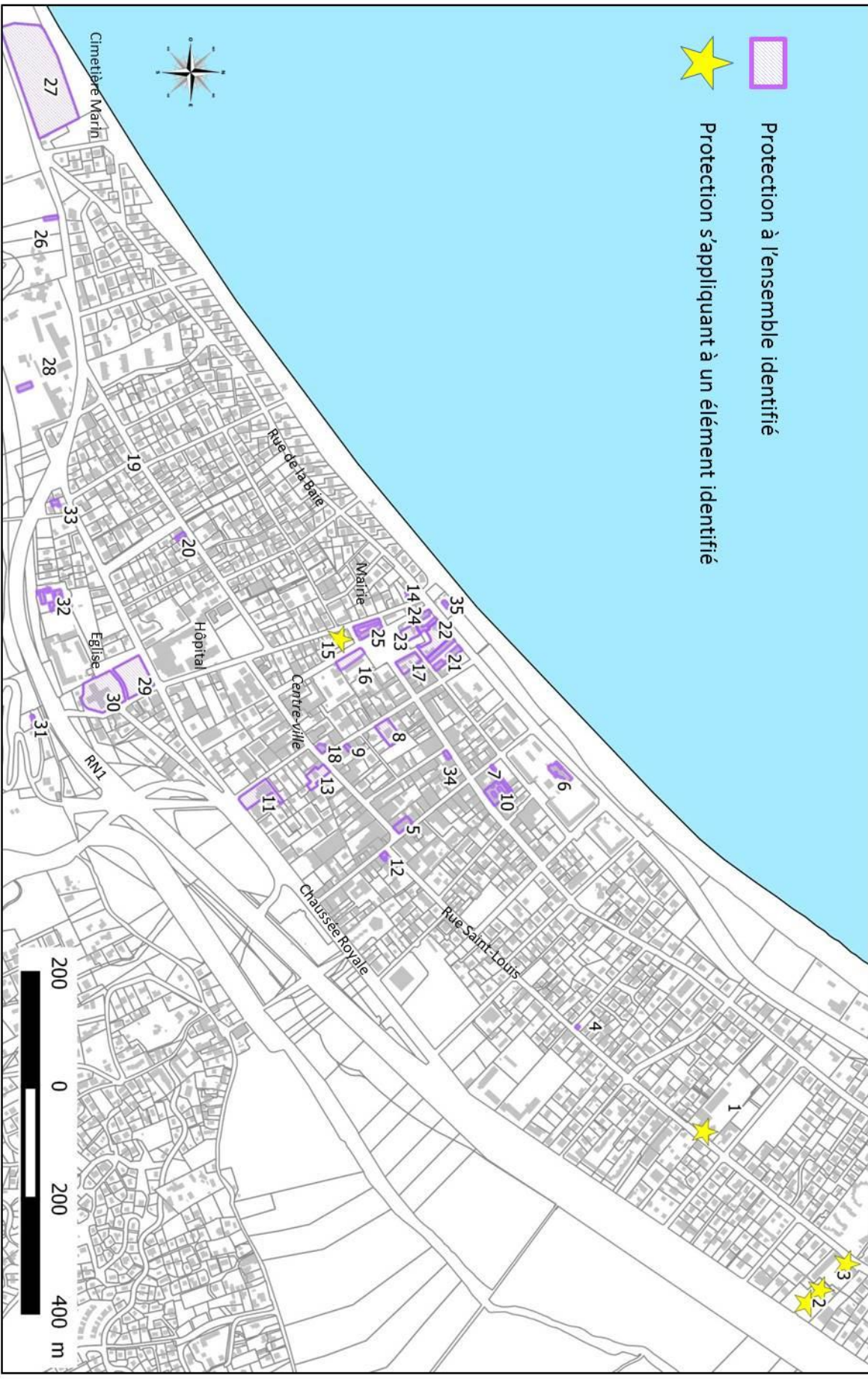
Mérimée : Référence base de données Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication

Fiche ZEIMER/PEYRE : Référence fiche étude ZEIMER / PEYRE juillet 2008

Elément L.151 : élément retenu pour une protection au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

Immeubles et éléments remarquables identifiés au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme



Document non contractuel
Sources de données éventuelles : Direction Générale des Impôts – Cadastre. Droits réservés
© IGN BD TOPO de la Réunion

PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°1 : TEMPLE TAMOUL SIVA SOUPRAMANIEN

Identifiant de repérage	n°1
Référence cadastrale	BN 1072
Adresse	99, rue Saint-Louis
Type	Edifice religieux
Datation	2 ^{ème} quart du 19 ^e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	IA00040561
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	portail
Commentaires (Dossier de candidature Label « Ville d'Art et d'Histoire »)	<p>Au milieu du XIX^e siècle, dans la rue Saint-Louis, le quartier dit « La Butte » formait la limite nord de la ville, composée de paillotes de lascars des marines, de journaliers agricoles, de domestiques. En 1871, neuf engagés hindous s'associèrent et achetèrent là, pour 1080 francs, un grand terrain. Ils participèrent à une pétition qui demandait au maire et aux habitants de Saint-Paul la construction d'une pagode indienne (ou Koylou) à l'endroit où se trouvent les temples actuels. Le culte était alors exercé dans une simple paillote. A côté de la modeste case en paille s'élevait une autre case en planche et couverte de bardeau. C'est finalement en 1888 que le temple de Mourouga fut terminé comme l'indique encore l'inscription sur le Gopouram qui est la tour d'entrée du temple s'ouvrant donc sur la rue Saint Louis. Au cours des cérémonies de consécration, les statues de Mourouga et de Vinayergar qui avaient été importées directement d'Inde furent installées dans le temple. Jusqu'à aujourd'hui les processions des principales cérémonies religieuses partent de cette source pour traverser la ville et retourner au temple après des ablutions rituelles. Durant plus d'une cinquantaine d'année, le temple ne comprenait que 3 chambres : un sanctuaire pour chaque statue et une chambre dans laquelle on mettait tous les objets de culte. Le temple en bois fut reconstruit en dur vers 1945. Dans les années 1940/1950, il n'y avait pas encore de grand réfectoire pour le repas comme aujourd'hui et les fidèles s'asseyaient sur le côté du temple par terre, à une époque où la cour du temple était constituée de pavés. A cette époque déjà et jusqu'à maintenant la cour du temple bénéficie d'un jardin avec une végétation riche et des plantes endémiques de La Réunion. Jusqu'au début des années 1990, le temple a vu s'élever des constructions annexes sur le site comme la grande véranda attenante au temple lui-même, le réfectoire et la maison pour l'habitation de l'officiant. Le mur d'enceinte avait également été repeint alors que la tour d'entrée avait remarquablement résisté au temps. Les responsables jusqu'à la fin des années 80 n'ont pas modifié la structure architecturale et garder la valeur intacte du temple. La construction en 1999 d'un autel annexe dédié à l'adoration des 9 planètes qui ont une grande importance dans le culte hindou et d'une salle pour les offrandes dans le feu sacrificiel a été l'occasion de grandes cérémonies de consécration. Le façonnement du site selon l'architecture indienne s'est poursuivi avec le remplacement achevé en avril 2007 du petit sanctuaire de Mariaman par un véritable temple architectural tamoul et la rénovation consacrée en mai 2009 de la structure principale du temple de Mourouga dans la pure tradition architecturale des temples du sud de l'Inde.</p>



PLU approuvé par le conseil municipal du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°2 : MAISON LA GRAND COUR DESBASSYNS

Identifiant de repérage	n°2
Référence cadastrale	BN 1140
Adresse	233, Chaussée Royale
Type	Maison
Datation	4e quart 18e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Classé / Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	08/10/1984 - 08/10/1984
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA00105827 et IA00040563
Elément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Façades et toitures (cad. BN 127) : classement par arrêté du 8 octobre 1984 ; Portail d'entrée et le jardin et sa fontaine (cad. BN 127) : inscription par arrêté du 8 octobre 1984

Commentaires
(Bernard MAREK, Saint-Paul de La Réunion, Terre de France, 1663 – 2005)

Le long de la Chaussée Royale bordée de tamariniers tous les vingt pieds, s'édifient les plus belles maisons particulières de Saint-Paul, dont il n'y a plus du XVIIIe siècle, que la maison DESBASSAYNS (aujourd'hui école franco-chinoise), la seule en pierres. C'est avec l'actuel «musée de Villèle» à Saint-Gilles les Hauts et «Maison Blanche» au Guillaume, l'une des trois maisons construites à partir de 1776 sur les instructions d'Henri Paulin PANON-DESBASSAYNS par des tailleurs de pierres, charpentiers, maçons venus d'Inde. Henri DESBASSAYNS, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis avait hérité de l'emplacement situé sur la Chaussée Royale en se mariant, le 28 mai 1770, avec Ombeline GONNEAU-MONTBRUN qui devient ainsi madame DESBASSAYNS. La maison de la Chaussée Royale est restée dans la famille jusqu'en novembre 1857, date à laquelle elle est mise à la disposition du diocèse et de la mairie qui y aménagent un collège ecclésiastique communal : le collège Saint-Charles, prenant le relais de la célèbre institution RAFFRAY, fermée depuis peu. En 1885, la petite-fille d'Ombeline DESBASSAYNS, madame Camille JURIEEN de La GRAVIÈRE, lègue cette maison à l'évêché qui en est propriétaire depuis lors. A partir de 1912, la maison de la Chaussée Royale est louée par l'évêché, qui garde cependant les dépendances donnant sur la rue Saint-Louis, à l'association chinoise KUO-MINTANG avec un bail de 99 ans. Elle tombe complètement en ruine lorsqu'elle est repérée en 1957 par le père Antoine LAN, missionnaire chinois arrivé à La Réunion en 1954, qui cherche à délocaliser l'école Franco-Chinoise de Saint-Denis. Après d'importants travaux de restauration, l'« école Franco-Chinoise Saint-Charles » de Saint-Paul ouvre ses portes et fait fonctionner dès 1958 sept classes de la maternelle au CM2, avec internat à l'étage. Depuis les années soixante-dix, l'ancienne maison DESBASSAYNS ne sert plus que de lieu de réunions à l'amicale franco-chinoise qui continue d'y assurer des cours de mandarin et d'arts martiaux les samedis. Le bien est vendu à la Ville de Saint-Paul en 2012.



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°3 : ECOLES SAINT-CHARLES

Identifiant de repérage	n°3
Référence cadastrale	BN 1142
Adresse	233, Chaussée Royale
Type	Edifice enseignement
Datation	2 ^{ème} moitié du 20 ^e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP1130 - SP1131
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Porche
Commentaires	



FICHE N°4 : MAGASIN DE COMMERCE

Identifiant de repérage	n°4
Référence cadastrale	BO 137
Adresse	57, rue Saint-Louis
Type	Magasin de commerce
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0546
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°5 : MAGASIN DE COMMERCE

Identifiant de repérage	n°5
Référence cadastrale	BO 264
Adresse	40, rue Suffren
Type	Magasin de commerce
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0199
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°6 : ANCIENNE GARE

Identifiant de repérage	n°6
Référence cadastrale	BO 27
Adresse	21, rue Evariste De Parny
Type	Ancienne gare de chemin de fer
Datation	2 ^{ème} moitié 19 ^e s.
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0257
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires (ARCHIPAT/ZEIMER/MACHEFER - Etude préalable programme d'opérations Décembre 2009)	<p>Construite sur le front de mer, la gare possédait un lien direct avec la ville, mais cette rue et la placette qui l'achevait ont disparu avec la construction du collège sur la parcelle sur laquelle la gare est construite. L'abandon du chemin de fer a en quelque sorte inversé le rapport de ces bâtiments avec la ville. C'est la partie «ferroviaire» qui est la seule actuellement visible l'emplacement de la voie ferrée est encore perceptible (cour devant les bâtiments).</p> <p>L'ensemble est composé de deux édifices accolés, la gare proprement dite d'une part (actuels bureaux) et l'entrepôt pour les marchandises (actuelle salle de conférence). La gare de voyageurs a été le premier bâtiment construit, il était opérationnel dès l'inauguration du train en 1882. À ce bâtiment a été adjoint, vers le nord un dépôt de marchandises, dont le projet date de 1900. Ce bâtiment semble achevé en 1910 car il lui est alors apporté des modifications, notamment la délimitation d'un secteur «sous douane»⁴. Le projet de 1900 prévoyait également la construction d'un deuxième étage (partiel) à la gare des voyageurs, étage destiné au logement du chef de gare. Dans les années trente, une buvette est ajoutée aux bâtiments existants. Le corps principal des deux bâtiments ancien n'a que peu été modifié depuis leur construction.</p>



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°7 : LONGERE ANCIEN MARCHÉ

Identifiant de repérage	n°7
Référence cadastrale	BO 28
Adresse	20, rue Evariste De Parny
Type	Longère
Datation	2e quart 19e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0271
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	09/07/2012
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA97400120
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Ancienne Longère
Commentaires	Voir fiche n°10



FICHE N°8 : VILLA VERGUIN

Identifiant de repérage	n°8
Référence cadastrale	BO 285
Adresse	9, rue Rhin et Danube
Type	Maison
Datation	19 ^e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0219 - SP0220 - SP0221
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	08/12/1988
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA00105828
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Villa, ses deux pavillons d'angle et ses dépendances, sa cour y compris le dallage de l'allée ainsi que la grille de clôture avec son barreau (cad. BO 285)
Commentaires	



FICHE N°9 : MAGASIN DE COMMERCE

Identifiant de repérage	n°8
Référence cadastrale	BO 298
Adresse	45, rue Rhin et Danube
Type	Magasin de commerce
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0244
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°10 : ANCIEN MARCHÉ

Identifiant de repérage	n°10
Référence cadastrale	BO 298
Adresse	59, rue Marius et Ary Leblond
Type	Marché couvert
Datation	2e quart 19e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0269
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	09/07/2012
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA97400120
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Ancienne Halle
Commentaires (ARCHIPAT/ZEIMER/MACHEFER - Etude préalable programme d'opérations - Décembre 2009)	<p>Le marché-bazar, de Saint-Paul se tenait au début du XIXe siècle sur l'actuelle place du Général de Gaulle. L'emplacement semblait idéal, mais, outre les difficultés de circulation ou les nuisances olfactives, le conseil municipal note dès 1827 que les femmes voulant faire leur marché redoutent le voisinage des militaires. En 1840, «la boue rend la place du marché impraticable. C'est une mare infecte produite par les eaux de la fontaine qui débordent de la cuvette et se répandent partout ». En 1841, les élus débattent du déménagement du marché, le nouvel équipement sera situé près des abattoirs alors en construction. Le projet de construction du marché est d'ailleurs lié à celui des abattoirs, puisqu'en 1845, 45 000F ont été prélevés sur la vente de l'atelier communal pour achever le nouveau marché et ces abattoirs. Le projet définitif des nouveaux bâtiments avait été dressé en 1844 par l'ingénieur communal pour un devis estimé à 48 000 F. En 1847 le nouveau marché est jugé «très beau» par le gouverneur lors d'une tournée et, vers 1857, « le Bazar ou marché pourvu de halles couvertes, local propre et commode, que les autres villes de la colonie envient». Ce marché comprenait alors sans doute, dans une enceinte close par des murets surmontés de grilles en fer, deux halles en maçonnerie et un bâtiment long divisé en loges. Les plans militaires font en effet apparaître ces trois bâtiments à l'angle des rues Suffren et M. et A. Leblond. Et c'est également ce qui apparaît sur les vues éditées en cartes postales au début du XXe siècle. Vers 1935, une de ces halles a disparu (à la suite du cyclone de 1932 ?) et le terrain semble avoir été divisé, la parcelle BO29 étant détachée du fond. Cette parcelle, vide vers 1935, apparaît construite en 1950, telle qu'elle l'est encore aujourd'hui. En 1976 la cour du marché et l'espace entre la halle et la longère sont couvertes par une structure en coques de béton armé.</p>



FICHE N°11 : MAISON SERVEAUX

Identifiant de repérage	n°11
Référence cadastrale	BO 308
Adresse	81 Chaussée Royale
Type	Maison
Datation	1ère moitié 20e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0746
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	IA00040551
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Ensemble de la parcelle et des éléments qu'elle supporte (clôture, jardins, bâtiments...)
Commentaires	Abrite aujourd'hui le service culturel de la Ville de Saint-Paul

PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.



FICHE N°12 : MAGASIN DE COMMERCE

Identifiant de repérage	n°12
Référence cadastrale	BO 343
Adresse	2, rue Leconte De Lisle
Type	Magasin de commerce
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0689
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°13 : VILLA DESVIGNES

Identifiant de repérage	n°13
Référence cadastrale	BO 559
Adresse	34, rue du Commerce
Type	Maison
Datation	/
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	13/03/1990
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA00105843
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	La villa, avec ses dépendances et sa cour
Commentaires	



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°14 : MAISON

Identifiant de repérage	n°14
Référence cadastrale	BP 108
Adresse	2, rue Labourdonnais
Type	Maison
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP2718
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°15 : VILLA POTA

Identifiant de repérage	n°15
Référence cadastrale	BP 176
Adresse	13, rue Labourdonnais
Type	Maison (ruines)
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0093 - SP0094 - SP0109 - SP0110
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Le portail donnant sur la rue S. GARRIGA et le portail donnant sur la rue F. LENORMAND
Commentaires (ARCHIPAT/ZEIMER /MACHEFER Etude préalable programme d'opérations Décembre 2009)	<p>A l'origine, la maison d'habitation occupe le milieu de la parcelle et possède alors deux pavillons d'angle sur la rue Lenormand, le portail principal ouvre alors sur cette même rue, entre les deux pavillons. Un petit bâtiment sur la rue Labourdonnais et deux autres annexes en fond de parcelle complètent alors l'ensemble. Tous les immeubles étaient construits en bois et couverts en bardeaux 3. L'ensemble était clos sur deux côtés par un mur de maçonneries. Le bureau des douanes aurait été installé dans cet ensemble de bâtiment, c'est en tout cas ainsi qu'il était noté sur le plan de Chandellier en 1806. Ce repère a été gratté et reporté sur le front de mer. Mais nous ne savons pas s'il s'agit d'une modification par l'auteur ou d'une mise à jour postérieure. Cette affectation est confortée par le fait que la parcelle n'est pas numérotée, de même que toutes celles portant un édifice à vocation « publique ». Du début du XIXe siècle, seul l'emplacement de la maison a été conservé. Le pavillon à l'angle des rues Sarda-Garriga et Lenormand a été remplacé par un guetali et des bâtiments de service ont été construits à l'alignement de la rue Lenormand et de la rue Labourdonnais. Une citerne [E] est construite dans la cour, il est probable qu'elle soit contemporaine de la mise en place de canalisations pour l'installation de la fontaine place du Général de Gaulle 4 (ca 1820).</p> <p>Les dispositions originelles clairement visibles sur le plan Chandellier montrent que l'ensemble obéissait à une logique axiale, orienté vers la mer. Il faut noter que les constructions annexes au sud de l'actuel Hôtel de ville n'existaient pas à cette époque. Derrière la maison se situait la cour de service.</p> <p>Après les travaux de 1849, et la construction, certaine, du bâtiment, l'axe principal s'est orienté vers le nord ce qui correspond au développement du « centre » commercial de Saint-Paul et à la « déqualification », à la même époque, de la rue Labourdonnais comme artère principale de la cité. La partie « prestigieuse » de l'ensemble devient alors le côté de la rue Sarda-Garriga sur laquelle est ouvert un portail entièrement en pierres de taille et sur laquelle donne le guetali. Un second portail, « de service » existe entre les bâtiments rue Labourdonnais. Il possède des piliers en pierre de taille qui s'achèvent par des éléments de modénatures en moellons et briques enduits.</p> <p>La maison d'habitation :</p> <p>Cette maison est aujourd'hui détruite. Il semble que cet édifice qui « commandait » l'utilisation de ses communs ne remontait qu'au premier tiers du XIXe siècle. Il s'agirait de la reconstruction, à l'identique (?), de la maison plus ancienne qui aurait brûlé après l'achat de l'immeuble par J. O. Lenormand en 1928. Cette hypothèse repose sur le témoignage recueilli par Bernard Marek d'un descendant du Dr Lenormand qui se serait souvenu de l'incendie de la maison alors qu'il était enfant. Elle est corroborée par l'absence de clous forgés dans ce bâtiment construit en bois et par la présence, sur les cloisons intérieures de l'étage, d'une seule épaisseur de papier peint, papier peint recouvrant un papier journal servant d'apprêt et datant de la première moitié de 1929</p> <p>Les annexes :</p> <p>Il s'agit de bâtiments en maçonneries de moellons hourdées à la chaux, enduites et badigeonnées d'ocre (puis de blanc). Ces communs étaient à usage d'entrepôt comme le montrent les grandes portes du rez-de-chaussée. Ils sont construits à rez-de-chaussée, sauf le corps de bâtiment sur la rue Lenormand qui possédait un étage carré. Le bâtiment [B] a été construit en 1849 par Maurice Galon qui avait acheté l'immeuble à Mr Laçay, entrepreneur de boucherie et futur hôtelier. L'entrepreneur (Alidor) nous est connu par le cartouche inséré sur la façade rue Lenormand. Les dispositions de la façade sur la rue Lenormand peuvent être reconstituées à partir des traces d'encadrement de baies sur la façade. Au rez-de-chaussée, trois grandes portes affirment l'utilisation de l'édifice comme magasin. Il ne devait pas y avoir d'autres ouvertures en rez-de-chaussée, la fenêtre visible est de percement récent. À l'étage, marqué par un bandeau, il y avait deux fenêtres à gauche d'une porte-fenêtre axée. Il est impossible de dire de façon certaine si la composition était symétrique à l'origine, l'arasement de la façade ayant été mené jusqu'au bandeau pour la partie sud de la façade. La destruction de l'étage paraît dater de l'incendie des années trente, les vues postérieures montrent</p>

en effet que ce bâtiment ne possède plus d'étage et qu'il est couvert en appentis. Dispositions qui ont subsisté jusqu'à l'incendie de 2008. Entre les bâtiments il existait une porte cochère, actuellement murée. Une partie du bâtiment dut être à usage de cuisine, comme le montrait la cheminée qui y prenait place. Le pignon Est est ouvert d'une large porte cochère, identique à celle qui existait sur le pignon ouest du bâtiment. Les bâtiments encadrent de manière symétrique le portail rue Labourdonnais. Seul le corps de bâtiment [C] avait, avant l'incendie de 2008, conservé sa couverture à deux pans d'origine. Le bâtiment [D] a été fortement modifié depuis les années trente, il ne reste qu'un tiers du bâtiment présent alors qui s'étendait sur les parcelles voisines (641, 642 et 643). Sa toiture à deux pans a été remplacée par une couverture en appentis et il a surtout été aménagé de telle manière que les dispositions d'origine en sont difficilement lisibles. On remarquera toutefois que la porte rue Labourdonnais correspond à une porte originelle (présence de pomelles forgées et encadrement en pierres de taille) et la grande porte ouvrant vers l'ouest qui possède un linteau monolithique impressionnant (env. 2 m de long).





FICHE N°16 : JARDIN

Identifiant de repérage	n°16
Référence cadastrale	BP 178
Adresse	7, rue Sarda Garriga
Type	Jardin
Datation	/
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	/
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Jardins et plantations situés sur la parcelle BP 178 côté rue et place de la Mairie
Commentaires	



FICHE N°17 : LONGERE COMMUNALE « ESPACE CULTUREL SUDEL FUMA »

Identifiant de repérage	n°17
Référence cadastrale	BP 181
Adresse	1, rue Marius et Ary Leblond
Type	Longère
Datation	? (1822)
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0040 SP0041 SP0048
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	13/12/2010
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA97400102
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	La longère en totalité, et le sol de la parcelle sur laquelle elle est construite
Commentaires (ARCHIPAT/ZEIMER /MACHEFER - Etude préalable programme d'opérations - Décembre 2009)	La longère face à l'Hôtel de ville de Saint-Paul appartient à un ensemble de bâtiment dont la dernière utilisation a été, avant leur rachat par la commune, celle de dépôt de matériel et de «conservation» des archives de la subdivision des services de l'Équipement de Saint-Paul. La longère Faute de documentation disponible, il est difficile de donner une date précise à la construction de ce bâtiment. Le terrain d'assiette du bâtiment actuel occupe un emplacement qui est identifié comme «magasin» par le plan de Chandellier en 1806, ce terrain n'est pas numéroté, comme tous les terrains «propriété publique». Les bâtiments figurés ne correspondent pas aux bâtiments actuels. En 1815 une longère en maçonnerie est signalée au marché de Saint-Paul mais il s'agit vraisemblablement du bâtiment de maçonneries qui ferme la place à l'est sur le plan de Chandellier en 1806. La vue de la place et du bazar par d'Hasrel, vue dessinée à partir de l'actuel hôtel de ville ne montre que trois petits immeubles de bois à l'emplacement de la longère actuelle. Cette vue a été dessinée par Adolphe d'Hasrel de Rivedoux (1805 – 1874) pendant son séjour à la réunion entre septembre 1836 et octobre 1837. Elle semble assez précise, y figure la fontaine construite en 1820 et les immeubles représentés semblent correspondre à ceux du plan de Chandellier de 1806. Les plans de Saint-Paul dressés au XIXe siècle, avant la construction du chemin de fer en 1880, sont essentiellement des plans à vocation militaire et défensive. Seuls les principaux immeubles publics sont représentés, la ville n'est qu'ébauchée, seules les rues sont représentées. Il n'y a aucune indication concernant ce terrain, avant un plan des pas géométriques de 1878 qui indique pour cette parcelle le mot «cayenne». Ce qui correspond à l'affectation des bâtiments aux services des Ponts et chaussées. La cayenne désignant à la fois un dépôt de matériel et le logement du personnel, en particulier celui des ateliers de discipline. Des travaux de recherches récents (Alexis MIRANVILLE) tendent à penser que cet édifice a servi de prison. Cette prison fut la deuxième construite sur la commune de Saint-Paul, en service de 1822 à 1835. Elle est baptisée Espace Culturel Sudel Fuma en juillet 2015.



PLU a
5 ma

2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°18 : MAGASIN DE COMMERCE

Identifiant de repérage	n°18
Référence cadastrale	BP 206
Adresse	33, rue du Commerce
Type	Magasin de commerce
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0071
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°19 : MAISON

Identifiant de repérage	n°19
Référence cadastrale	BP 388
Adresse	2, rue Ibrahim Balbolia (ex. rue des Morts)
Type	Maison
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP1054
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°20 : MAISON

Identifiant de repérage	n°20
Référence cadastrale	BP 429
Adresse	53, rue de la Caverne
Type	Maison
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0973
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°21 : LONGERES (Anc. Edifice Public les Marines Réunies)

Identifiant de repérage	n°21
Référence cadastrale	BP 85
Adresse	10, Quai Gilbert
Type	Longère communales
Datation	1853
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0015 – SP0016 – SP0020
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	IA00040559
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Les trois bâtiments (longères)
Commentaires	



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°22 : HOTEL LACAY

Identifiant de repérage	n°22
Référence cadastrale	BP 86
Adresse	6, Quai Gilbert
Type	Hôtel
Datation	1ère moitié 19e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0014
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	13/12/2010
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA97400101
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	L'hôtel et le sol de la parcelle sur lequel il se situe, en totalité
Commentaires (ARCHIPAT/ZEIMER /MACHEFER - <i>Etude préalable programme d'opérations</i> - Décembre 2009)	<p>L'Hôtel Laçay tient son nom de Paul Laçay, entrepreneur en boucherie établi rue Labourdonnais à Saint-Paul. Arrivé à la Réunion en 1830, marié à Marianne Marlin âgée de 40 ans en 1835 et de 49 en 1838 2, il est alors père d'un enfant, Pierre, âgé de 22 mois. Il acquiert la maison Pota, rue Labourdonnais en 1841 et la revend en décembre 1846, alors qu'il avait acheté le terrain de l'Hôtel Laçay en mars de la même année.</p> <p>Cette propriété, d'abord adjugée aux époux Robin en octobre 1816 passe ensuite, entre 1825 et 1843 dans les mains de plusieurs entrepreneurs de marine ou sociétés de marine (Louis-Marie Bédier en 1825, Baptiste François Lacaille, Jean Sausse puis Alexandre Sallèle en 1826). Les actes sont peu précis quant aux bâtiments présents sur ce terrain, d'autant plus qu'ils rendent essentiellement compte de démembrement/remembrement de parcelles en fonction des modifications de la structure du capital des différentes sociétés de marine établie à Saint-Paul depuis 1837. Il ne semble pas que l'Hôtel Laçay que nous connaissons ait été construit avant l'acquisition du terrain par Paul Laçay. Au regard de ces actes, la datation par plusieurs auteurs d'une construction antérieure à 1843 ne semble pas avérée, malgré l'anecdote du décès, lors d'un duel, d'Érasme Feuillet, officier de marine qui aurait logé alors à l'Hôtel Laçay. En 1865, l'hôtel appartient à F. Longuet, l'un des futurs actionnaires de la Société de Marines Réunies qui sera fondée en 1867. Il est alors fait mention d'un ancien Hôtel des marines. L'édifice servira alors de bureau pour cette société de marines. Les sociétés de marines voient leur activité diminuer à la fin du XIXe siècle après la création du Port de la pointe des Galets et du Chemin de fer de la Réunion en 1878. En 1898, l'emplacement de l'Hôtel Laçay appartient toujours à Longuet, mais en 1894 le bâtiment avait été proposé à l'Administration pour servir de caserne à la brigade de gendarmerie de Saint-Paul 7. En 1898, il figure sur un plan et il est décrit par les services des domaines : « bâtiment à étage avec cave, construit en maçonnerie et couvert en bardeaux et mesurant 27,60m sur 14,70m. Cette construction qui possède galerie à l'est et à l'ouest est occupé au rez-de-chaussée par les bureaux et à l'étage par le logement du directeur » sa valeur est alors estimée à 20.000 Francs. En 1921, le bâtiment est acquis par la commune lors de la succession de Marie-Amélie Panon, veuve Longuet. Il sert alors d'école de garçons, jusqu'en 1961 ; puis de caserne de pompiers jusqu'en 1996.</p>



PLU ap
5 mai

2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°23 : « CASE LUCAS »

Identifiant de repérage	n°23
Référence cadastrale	BP 88
Adresse	Place du Général De Gaule
Type	Maison
Datation	19 et 20 ^{ème} s.
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0022
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	La maison et l'ensemble des éléments sur la parcelle BP 88 (jardins, arbres, fontaine, clôture...)
Commentaires (ARCHIPAT/ZEIMER /MACHEFER - Etude préalable programme d'opérations - Décembre 2009)	L'édifice semble avoir été construit en quatre campagnes de constructions principales. A l'origine, sur une parcelle plus étendue que la parcelle actuelle qui a été démembrée entre 1835 et 1950, il n'y avait qu'un petit bâtiment d'un niveau qui pouvait contenir trois pièces. Ce bâtiment aurait été surélevé dans le courant du XIXe siècle, toujours en maçonneries, comme le montrent les fenêtres encadrées en bois de l'étage. La facture de l'escalier, des plafonds et des cloisons de l'étage indique que ces travaux ont pu être effectués au milieu du XIXe siècle, soit peu de temps après la première construction. Après 1950 ce bâtiment est agrandi par la construction d'une varangue entre deux cabinets au rez-de-chaussée et d'une galerie à l'étage. Cette extension n'est en effet pas visible sur la photographie aérienne de l'IGN de 1950. Par contre un « perron » semble alors se développer sur toute la façade. Ce qui conduit à formuler l'hypothèse que la « varangue » a été construite après 1950, soit, ce qui est plus probable, reconstruite après sa destruction, sans doute à la suite du cyclone de 1948 qui a fortement touché Saint-Paul. Ces travaux correspondent également à une mutation de propriété. C'est vraisemblablement à cette époque qu'est construit le guétali qui s'appuie sur l'immeuble de la parcelle voisine au sud. La quatrième campagne travaux verra la modification des baies du rez-de-chaussée et la construction du corps de bâtiment couvert en terrasse au nord. Le 25 juillet 1991, la Ville de Saint-Paul achète la maison auprès de M. Lucas.



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°24 : « DEAL »

Identifiant de repérage	n°24
Référence cadastrale	BP 90
Adresse	4, Quai Gilbert
Type	Edifice Public
Datation	1er quart 19e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0012 – SP0013
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Ensemble des bâtiments sur la parcelle BP 90
Commentaires	Abrite aujourd'hui les locaux de l'antenne Ouest de la DEAL



FICHE N°25 : MAIRIE

Identifiant de repérage	n°25
Référence cadastrale	BP 94
Adresse	Place du Général De Gaulle
Type	Edifice Public
Datation	1ere moitié 18 ^{ème} s.
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0025
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	IA00040560
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires (Bernard MAREK, Saint-Paul de La Réunion, Terre de France, 1663 – 2005)	L'incendie du magasin principal, en juillet 1723, incite la Compagnie à le remplacer par une construction en pierres. Les travaux conduits par Edouart ROBERT, commencent en 1735, mais sont interrompus en 1736, priorité étant alors donnée au magasin général de Saint-Denis. L'édifice est néanmoins achevé vers 1740, présentant les caractéristiques d'être perpendiculaire à la mer, d'avoir des formes strictement rectangulaires et de disposer d'un toit plat enduit à l'argamaste, destiné à finir le séchage des grains de café. Après 1766, le magasin est repris par l'administration royale, transformé en caserne d'infanterie avec adjonction d'un toit à quatre pentes. Le dépôt des poudres à usage militaire est transféré, lui, à l'extrême Nord des Sables, au bout de l'étang. A partir de 1888, l'ex-magasin devient l'hôtel de ville de Saint-Paul, acheté pour 10.000 francs par la commune à l'Etat en 1916. Il est modifié une fois de plus après 1948, suite aux dégâts provoqués par un terrible cyclone. Pour mieux affirmer le caractère municipal, on lui rend dans les années 19 50, un toit plat en y ajoutant des ailerons, un beffroi avec horloge et un balcon à l'étage permettant aux personnalités politiques de se montrer ou de parler à un grand nombre de gens.



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°26 : LONGERE

Identifiant de repérage	n°26
Référence cadastrale	BR 63
Adresse	8235, route Nationale
Type	Longère
Datation	?
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°27 : CIMETIERE MARIN

Identifiant de repérage	n°27
Référence cadastrale	BR 76
Adresse	8800, route Nationale
Type	Cimetière
Datation	19 ^e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	/
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	26/01/2012
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA97400115
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Le cimetière marin en totalité (parcelle BR 76)
Commentaires (Bernard MAREK, Saint-Paul de La Réunion, Terre de France, 1663 – 2005)	Dans le dernier tiers du XVIII ^e siècle, la crise du café puis du coton, la faillite de la Compagnie des Indes, le rachat de l'île par la couronne et les tumultes de la révolution marquent une relative stagnation. La dégradation de la situation n'empêche pas les Saint-Paulois de se doter, en 1788, d'un cimetière mieux adapté à l'effectif de la population. Le cimetière vieux d'un siècle, près de l'église est transféré en face de la grande caverne, en bord de la mer, sur le terrain des pas géométriques, au Sud de la ville. C'est le cimetière de la caverne ou cimetière marin. D'ailleurs un lieu non consacré d'enterrements avait déjà existé dans le passé, probablement au même endroit. Après le débarquement le 1 ^{er} avril 1729 par le navire « Le Bourbon » d'« esclaves indiens porteurs du germe de la variole », une terrible épidémie, la vérette, ainsi la dénommait-on localement, avait décimé la population et saturé pour plusieurs mois le lieu officiel des sépultures de la paroisse. La plupart des morts de la variole furent inhumés en catastrophe aux Sables, au bord de la mer, puis, comme c'est souvent le cas pour ces cimetières d'urgence, une fois la crise passée, ils finissent dans la crainte et l'oubli. Le cimetière marin de Saint-Paul est connu dans toute La Réunion car on y trouve les caveaux de très vieilles familles de Bourbon (...). Outre de vieilles familles de Bourbon, le cimetière marin abrite la tombe du poète Eugène DAYOT située sur une parcelle de 2 mètres carrés achetée pour 80 francs par la mairie, à la suite d'une délibération à cet effet du conseil municipal le 17 avril 1853 (...). Ici reposent aussi le marquis Camille de ROQUEFEUIL, capitaine de port à Saint-Paul, le docteur LACAÏLLE, médecin-major de 2 ^{ème} classe qui, après avoir participé à la campagne d'Egypte avec le général BONAPARTE, de retour au pays se fit construire dans ce cimetière un mausolée original en forme d'obélisque. Parmi les autres personnalités relevons les noms du sénateur Jean MILHET-FONTARABIE, du poète LÉCONTE de LISLE, du sénateur – maire Paul Julius BENARD. On trouve même dans la partie Nord, plus ancienne, la tombe sujette à interrogation, du pirate Olivier LEVASSEUR dit « La Buse » pendu depuis le 7 juillet 1730, 58 ans avant l'ouverture du cimetière marin, à moins qu'il s'agisse du même endroit, mais du temps de la vérette ? Il aurait d'ailleurs été, selon une croyance populaire, enterré debout, car ainsi son âme ne risquait en aucune façon d'aller au paradis (...).



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°28 : ANCIEN HOPITAL MILITAIRE

Identifiant de repérage	n°28
Référence cadastrale	BR 88
Adresse	8100, route Nationale
Type	Longère
Datation	?
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	L'hôpital de soins du Sud de la ville est géré, en 1767, par un directeur, agent de la Marine, un chirurgien, un pharmacien, un commis aux entrées et trois religieuses de Saint-Joseph de Cluny. Après la période d'occupation anglaise, il reçoit, en plus, des malades de Saint-Denis en voie de rétablissement, d'où le nom qu'on lui donne communément à l'époque : hôpital des convalescents. Ce nom sera d'ailleurs officialisé par l'arrêté n° 118 du 1er septembre 1831 du gouverneur DUVAL DAILLY. En 1855 il accueille aussi des malades mentaux, puis en 1896 un arrêté du gouverneur Laurent-Emile BEAUCHAMP supprime la partie hospitalière générale, car à cette date La Réunion n'est autorisée à avoir qu'un seul équipement de ce type, l'hôpital colonial sis à Saint-Denis. Les installations de Saint-Paul deviennent alors l'asile d'aliénés de toute La Réunion, pour finir en centre hospitalier spécialisé (...).



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°29 : FONTAINE DE LA VIERGE

Identifiant de repérage	n°29
Référence cadastrale	BS 28
Adresse	66, rue Labourdonnais
Type	Edifice culturel - Statue
Datation	1867
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	/
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	13/12/2010
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA97400103 - IA97406891
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	La fontaine en totalité, y compris le sol de la place (parcelle BS 28)
Commentaires (Ministère de la Culture)	Conçue par les fonderies Ducel, la fontaine de la Vierge, qui se dresse devant l'église paroissiale de Saint-Paul depuis 1867, fut offerte à la commune par son maire. Au milieu d'un bassin hexagonal posé sur un triple emmarchement de basalte s'élève, sur un socle cantonné de putti chevauchant des dauphins, une statue monumentale de la Vierge à l'enfant. Deux cartouches en signalent la date et le donateur. Cet ensemble présente un intérêt national car La Réunion est l'un des rares départements français, avec le Brésil, à avoir conservé ce type de patrimoine.



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°30 : EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PAUL

Identifiant de repérage	n°29
Référence cadastrale	BS 28
Adresse	66, rue Labourdonnais
Type	Edifice culturel - Eglise
Datation	18 ^e siècle
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0859 - SP0860 - SP0861
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Inscrit
Date d'arrêté de classement / inscription MH	13/12/2010
Inventaire général du Patrimoine culturel	PA97400100
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	L'église en totalité, avec le clocher latéral, le calvaire, la grille et le sol de la place (parcelle BS 29)
Commentaires (Bernard MAREK, <i>Saint-Paul de La Réunion, Terre de France, 1663 – 2005</i>)	En 1688 la chapelle en ruines qui existait déjà aux Sables, à l'extrémité Ouest de la propriété de François MUSSARD, est restaurée une première fois et dédiée alors à l'Immaculée Conception. Peut-être doit-elle sa dénomination à un ecclésiastique présent à Saint-Paul à ce moment-là, car victime d'un naufrage en avril 1687 au large de Saint-Denis, le père portugais DOMINGOS Da CONCEICAO. Mais elle ne tiendra que quelques mois, emportée par le cyclone doublé d'un raz de marée du 31 décembre 1689. L'année suivante, le père HYACINTHE, fraîchement arrivé dans l'île, décide de refaire une autre chapelle, un peu plus à l'Est des Sables, sur une terrasse surélevée, au pied du Bernica. Sur le côté droit (Sud) de la nouvelle chapelle on ouvre le cimetière du quartier, terre consacrée ne pouvant recevoir que des personnes en règle avec l'institution religieuse. Elle deviendra église paroissiale en 1703, sous le vocable de la « conversion de Saint-Paul », dès qu'un prêtre permanent, le père Pierre MARQUER, aumônier de marine, à Bourbon depuis mars 1702, accepte d'y être affecté. De septembre 1708 à mars 1709, dirigés par Pierre HYBON, maître-maçon et Jacques AUBER dit « l'Almanach », maître-menuisier, les Saint-Paulois remplacent l'église en bois par un édifice en pierres de lave taillées dont la bénédiction solennelle a lieu le 24 mars 1709 encore assurée par le père MARQUER, juste avant l'arrivée de son successeur le père dominicain Jean SENET. L'église est ensuite dotée d'un beau presbytère en 1754. Elle sera plusieurs fois modifiée, surtout en 1777, victime de deux incendies en 1812 et 1905, mais chaque fois restaurée. C'est l'actuelle église paroissiale à laquelle il manque le petit clocher central pour ressembler à la version d'avant 1905. Elle est actuellement en travaux de rénovation.



PLU approuvé le 27 septembre 2012 / Edition décembre 2024 / Modifiées par arrêtés municipaux du 5 mai 2015, 15 mai 2015, 20 février 2017, 21 juillet 2017, 1^{er} mars 2019, 29 janvier 2020, 6 février 2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

FICHE N°31 : LONGERE

Identifiant de repérage	n°31
Référence cadastrale	BS 70
Adresse	11, Impasse Pied des Rampes
Type	Longère
Datation	?
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°32 : CURE

Identifiant de repérage	n°32
Référence cadastrale	BS 8
Adresse	38 bis, rue du Presbytère
Type	Bâtiments
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0876 – SP0877
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiments
Commentaires	



FICHE N°33 : MAISON

Identifiant de repérage	n°33
Référence cadastrale	BS 81
Adresse	24, Chaussée Royale
Type	Maison
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0913
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°34 : MAGASIN DE COMMERCE

Identifiant de repérage	n°34
Référence cadastrale	BO 271
Adresse	40, rue Marius et Ary Leblond
Type	Magasin de commerce
Datation	Avant 1950
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	SP0185
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	/
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment
Commentaires	



FICHE N°35 : CAPITAINERIE

Identifiant de repérage	n°35
Référence cadastrale	BP 81
Adresse	1,Quai Gilbert
Type	Bâtiment
Datation	1853
Intérêt patrimonial (ARCHIPAT/ZEIMER)	bâtiment traditionnel de grand intérêt
Référence fiche étude ARCHIPAT/ZEIMER	/
Identification au titre des Monuments Historique (MH)	Non
Date d'arrêté de classement / inscription MH	/
Inventaire général du Patrimoine culturel	IA00040559
Élément retenu au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	Bâtiment

Commentaires
(ARCHIPAT/ZEIMER/MACHEFER -
Etude préalable programme d'opérations -
Décembre 2009)

L'édifice dénommé Capitainerie, est un modeste édifice construit sur la plage de Saint Paul, à proximité du mât de pavillon, au débouché de la rue Labourdonnais, artère historique importante de la cité. Jusqu'à la mise en place du Port voisin, Saint Paul était un des lieux principaux de débarquement des denrées sur l'île. Un bâtiment de capitainerie est attesté dès 1822 pour gérer ces circulations dans la rade.

Jusqu'à l'inauguration du port de la pointe des Galets en 1886, et même jusqu'à la Première Guerre mondiale, l'activité maritime a été importante à Saint-Paul, pour le cabotage et le batelage autour de l'île, mais aussi pour la navigation au long cours. Jusqu'à la construction, en 1844, par le Gouvernement, d'un pont débarcadère métallique, embarquement et débarquement devaient se faire directement sur la plage, à l'aide de chaloupes.

La rade de Saint-Paul est rangée parmi les ports de la Colonie ouverts aux importations et exportation en 1861. Un bureau de douane y avait d'ailleurs été créé en 1872. Il ne s'agit pas du premier bureau des douanes installé à Saint-Paul, puisqu'il en existait déjà un en 1806. À la même époque, les principaux édifices publics du front de mer sont le mât de pavillon encadré par les douanes et le bureau du port. Un corps de garde est construit en retrait, emplacement de l'actuelle subdivision de l'équipement. Un bureau du port, qui est aussi appelé capitainerie, bureau du lieutenant, est levé par Gaudin en 18223, ce n'est pas le bâtiment que nous connaissons et il ne figure pas sur les lithographies de d'Hastral (dessinées vers 1836), ni sur celles de Roussin (éditées en 1860).

Ce n'est qu'à partir de la construction du bâtiment actuel en 1859 que la capitainerie est mentionnée sur les cartes et plans, à son emplacement actuel sur les plans de Saint-Paul. Au départ, en 1857, il devait être construit de part et d'autre du mât de pavillon, un bâtiment pour les douanes et un second pour la capitainerie. La nature des constructions ne semble pas poser de question, c'est leur emplacement qui va être cause de débats, entre l'Administration de la Colonie, la municipalité, le Conseil général bien entendu, mais aussi avec d'Etchigarray et Longuet, principaux actionnaires de la Société de marines établie à Saint-Paul depuis 1837. S'il est d'abord question de prérogatives entre les différentes administrations on retiendra de cette querelle la tentative, par les sociétés de marine, de se «rattacher» ces deux administrations en faisant construire leurs locaux de part et d'autre de leur futur pont-débarcadère (qui sera construit au nord du pont de la Colonie). En échange, ils proposent de payer une part de la réfection du mât de pavillon, troisième équipement nécessaire au port. Deux arguments sont également mis en avant par l'administration coloniale qui souhaite réserver l'emprise d'un futur chemin de fer et des entrepôts qui l'accompagneront, et la ville de Saint-Paul qui souhaite la création d'une place pour l'embellissement de la ville.

En définitive, la capitainerie sera construite à l'emplacement que nous lui connaissons. En revanche, le bureau des douanes n'apparaît pas sur les plans postérieurs à 1860.



PLU approuvé le 27
5 mai 2015, 15 mai
2020, 27 septembre 2021, 17 mars 2022, 7 octobre 2022, 31/03/2023, 05/03/2024, 26/04/2024, 18/12/2024 et DCM du 7 avril 2016.

municipaux du
2020, 6 février